Délibération du conseil municipal

DU 16 septembre 2009 n° **41** page 1

Rapporteur : Madame Maryse Lavrard **QUESTION DIVERSE**

OBJET : Subvention exceptionnelle à l'association Châtellerault Kaya Jumelage Coopération pour la mise en place par la commune de Kaya, d'un fonds de solidarité d'urgence aux victimes des inondations de septembre 2009.

Les Villes de Châtellerault et Kaya ont noué des liens d'amitié depuis presque trente cinq ans. La coopération entre les deux territoires est multiforme; l'implication des associations est soutenue et les relations entre les institutions renforcées. Les relations humaines, les liens d'amitié et de solidarité nourrissent cette action. Sans renier son attachement à la mise en œuvre de projets à l'impact durable, Châtellerault manifeste sa réactivité aux situations d'urgence à l'appel des autorités de Kaya. C'est le cas aujourd'hui. En effet, entre le 31 août et le 1er septembre, la commune de Kaya a subi des pluies exceptionnelles. Celles ci ont généré des dégâts importants; plusieurs dizaines de maisons en banco se sont effondrées. La commune de Kaya met en place une structure d'hébergement d'urgence pour ces familles qui ont perdu maisons, équipement de cuisine et parfois petit cheptel. La mairie de Kaya appelle ses partenaires de Châtellerault et Herzogenaurach à mobiliser des moyens d'urgence pour soutenir les victimes des inondations.

Je vous propose d'attribuer à l'association Châtellerault Kaya Jumelage Coopération une subvention exceptionnelle de 5000 €. Celle ci contribuera à un fonds de solidarité mis à disposition de la commune de Kaya, autorité habilitée à coordonner les secours. L'association Châtellerault Kaya et la Ville de Châtellerault mobiliseront ensemble leurs moyens pour soutenir une campagne d'information et de dons auprès de la population, des associations et des entreprises châtelleraudaises.

* * * * *

VU les articles L.1115 -1 et suivant du CGCT relatif aux compétences des collectivités territoriales en matière de relations internationales ;

VU le protocole d'amitié signé entre les villes de Châtellerault et de Kaya, le 11 juillet 1976 ; renouvelé le 22 juin 1996 ;

VU la délibération du 21 mars 2006 - n°47 du Conseil Municipal de Châtellerault, portant sur la coopération décentralisée Châtellerault Kaya ;

VU le Protocole de Coopération décentralisée entre les Ville de Kaya et Châtellerault du 30 juin 2006 ;

CONSIDERANT les événeme/nts climatiques survenus à Kaya les 31 août et 1er septembre 2009; et la destruction de l'habitat de plus de 500 personnes à Kaya,
CONSIDERANT la demande de la ville de Kaya auprès de ses villes jumelées;
CONSIDERANT que l'association Châtellerault Kaya Jumelage Coopération est en mesure de doter rapidement la Commune de Kaya d'un financement exceptionnel par le biais du comité des Jumelages de Kaya ;

Le conseil municipal, ayant délibéré :

- attribue une subvention exceptionnelle de 5000€ soit environ 3 200 000 CFA à l'association Châtellerault Kaya Jumelage Coopération pour la mise en place d'un fonds de solidarité géré par la commune de Kaya en faveur des sinistrés des inondations de septembre 2009.

La dépense sera imputée au compte 048/6574/4400 du budget communal.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,

Transmis à la sous préfecture, le 22/09/09
Publié en mairie le 18/09/09

Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault